

MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

INSTITUTION DE COORDINATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE DU SENEGAL



Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie

Obligatoire (ARDAMO)

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE



DONNEES STATISTIQUES - ANNEE 2019

RAPPORT GENERAL, NOVEMBRE 2021

AVANT-PROPOS

Depuis la mise en œuvre de la réforme de l'assurance maladie obligatoire, le Ministère en charge du Travail et de la Sécurité sociale ne cesse de marquer des pas vers l'efficacité et l'efficience du système.

Au-delà des résultats notés sur le plan juridique, institutionnel et dans le domaine de la gouvernance des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM), cette progression se manifeste également au niveau de la couverture et de la prise en charge des cibles de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Cependant, tous ces efforts ne peuvent être évalués en l'absence de données statistiques fiables, traduisant les différentes évolutions notées en termes de couverture, de finances et de prestations servies par les IPM mais également, en termes de contribution de cette branche de la Sécurité sociale aux objectifs nationaux de protection sociale et de couverture maladie universelle.

Pour y parvenir, l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (**ICAMO**), bras technique du Ministère en matière de couverture maladie des travailleurs, s'est dotée, depuis 2018 d'un outil web destiné à faciliter la remontée des données statistiques des IPM. Il s'agit de l'Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie Obligatoire (**ARDAMO**).

Cette application, opérationnelle depuis 2019, a permis à l'ICAMO, en collaboration avec les acteurs clés du système, de collecter, d'exploiter les données et de produire le rapport annuel sur la situation de l'assurance maladie obligatoire des travailleurs au titre de l'année 2018.

Voulant instaurer une dynamique régulière de renseignement des indicateurs de l'AMO, l'ICAMO entend poursuivre ce chantier en produisant annuellement le rapport sur la situation de l'Assurance Maladie obligatoire, gage de la visibilité des efforts du département en matière d'amélioration de l'efficacité des IPM et d'extension du taux de couverture de la branche.

Les chiffres obtenus à travers les données statistiques de l'année 2019 suivent la tendance positive et croissante décrite dans le rapport de 2018 et démontrent, encore une fois, les efforts fournis par les différents intervenants.

En effet, peu d'IPM ont été agréées en 2019 mais il faut noter, avec satisfaction, que plusieurs entreprises ont respecté l'obligation prescrite dans le domaine en affiliant leurs travailleurs aux IPM existantes. C'est pour dire que la création de nouvelles IPM n'est pas un indicateur déterminant de l'évolution et que l'attention doit être portée sur les autres indicateurs tels que le nombre d'entreprises adhérentes, le nombre de travailleurs couverts, le nombre de bénéficiaires de la branche, l'étendue des prestations servies ainsi que la situation financière d'ensemble du régime.

Contrairement aux données de 2018, un bond qualitatif a été noté dans le présent rapport avec une analyse des données suivant le sexe, les tranches d'âge ainsi que la répartition des IPM suivant leur effectif-participant et leur nombre d'entreprises adhérentes.

C'est pourquoi, je félicite la Direction de l'ICAMO, les services compétents du Ministère de tutelle technique ainsi que les autres acteurs qui ont participé à l'analyse des données et à l'élaboration du rapport statistique de l'AMO au titre de l'année 2019.

Monsieur Cheikh Ousmane DIOP Président du Conseil d'administration de l'ICAMO

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

Les travaux ayant conduit à l'élaboration du présent rapport statistique ont été suivi par un comité composé des différentes parties prenantes de la branche de l'AMO.

N°	PRENOM – NOM	STRUCTURE
1.	Mme BOP Salamata SY	Division des IPM / Direction de la
		Protection sociale
2.	M. Arona Lamine MBAYE	Direction des Statistiques du Travail et des
		Etudes
3.	M. Doudou KEITA	ICAMO
4.	Mme Marie Rosalie NGOM COLY	ICAMO
5.	M. Séllé THIAM	ICAMO
6.	Mme Ndeye Gnagna Douta SECK SENE	ICAMO
7.	Mme Yacine SECK SOUMARE	Agence nationale de la CMU
8.	M. Lamine FALL	EXPERTISE France
9.	M. Cheikh Ibra FALL	AGIS
10.	Mme Yaye Soukey DIOP	IPM SOBOA

SOMMAIRE

A	VANT-PROPOS	2
C	OMITE TECHNIQUE DE SUIVI	3
R	ESUME EXECUTIF	5
SI	IGLES ET ABREVIATIONS	<i>7</i>
L	ISTE DES TABLEAUX	8
Ll	ISTE DES GRAPHIQUES	9
Ll	ISTE DES ANNEXES	. 10
<i>I</i> .	INTRODUCTION	. 11
II.	. METHODOLOGIE	. 13
II.	I. ANALYSE DES RESULTATS	. 16
	3.1. NATURE – LOCALISATION – ADHESION	16
	3.2. COUVERTURE	24
	3.3. FINANCES	40
	3.4. PRESTATIONS	44
IV	V. CONCLUSION, DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS	. 46
\boldsymbol{A}^{j}	NNEXES	. 50
	Annexe n°1 : le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2018	50
	Annexe n°2 : les différents modules de l'application ayant permis la collecte des données (questionnaire informatisé)	64
	Annexe 3 : le tableau de synthèse des données remontées dans l'ARDAMO	69

RESUME EXECUTIF

L'analyse des informations remontées par les IPM au titre de l'année 2019 révèle les résultats suivants :

♣ Identification

134 IPM fonctionnelles enregistrées dans l'ARDAMO au titre de l'année 2019 dont 71 IPM d'entreprise et 63 IPM interentreprises.

Une évolution de 3 nouvelles IPM fonctionnelles (2,29%) par rapport aux 131 IPM dénombrées lors de la remontée des données de 2018.

♣ Localisation

Parmi les 134 IPM recensées en 2019 :

108 ont leur siège à Dakar (80,60.%),

Les autres IPM sont localisées dans les régions de Thiès 8 IPM (5,97%), Saint-Louis 6 IPM (4,48%), et Kaolack 4 IPM (2,99%).

4 Taux de remontée des données (taux de réponse)

Pour l'année **2018**, 94 IPM avaient effectivement remonté leurs données statistiques à travers l'ARDAMO, soit un taux de réponse de 71,75%.

Au titre de l'année 2019, un taux de réponse de 82,09% est enregistré dans le présent rapport grâce à la remontée effective des données de 110 IPM sur les 134 recensées.

Couverture

2 583 entreprises et établissements adhérents ont été dénombrées au niveau des 110 IPM ayant remonté leurs données au titre de l'année 2019, soit une évolution de 157 nouvelles entreprises (6,47%) par rapport aux 2 426 entreprises recensées lors de la remontée de 2018.

128 771 participants sont couverts par les 110 IPM ayant remonté leurs données, soit une évolution de 5 887 nouveaux participants (4,79%) par rapport aux 122 884 travailleurs recensés lors de la remontée de 2018.

92 023 conjoints sont pris en charge par ces IPM, soit une évolution de 4 773 nouveaux conjoints (5,47%) par rapport aux 87 250 conjoints recensés lors de la remontée de 2018.

265 495 enfants sont pris en charge par ces IPM, soit une évolution de 52 224 enfants (24,49%), par rapport aux 213 271 enfants recensés lors de la remontée de 2018.

Le cumul de ces catégories couvertes révèle une population **totale** de **486 289 bénéficiaires** soit une évolution de **62 884** nouveaux bénéficiaires (**14,85**%) par rapport aux **423 405** personnes recensées lors de la remontée de 2018.

4 Finances

Sur un total ressources de **20 109 149 111** f CFA, les 110 IPM ayant remonté leurs données ont encaissé au titre des **cotisations** de l'année 2019 **et des remboursements de frais** un montant total de **17 753 193 704** F CFA soit une évolution de **448 862 281 f CFA** (**2,6%**) par rapport aux **17 304 331 423** F CFA notés lors de la remontée de 2018.

Sur une dépense totale de 21 221 683 104 F CFA, les charges techniques de ces IPM au titre de l'année 2019 représentent 14 654 936 759 F CFA soit une évolution de 56 778 292 F CFA (0,39%) par rapport aux 14 598 158 467 F CFA notés lors de la remontée de 2018.

4 Prestations

Sur le plan de la répartition des dépenses de soins par spécialité ou par acte, on note une prédominance des frais pharmaceutiques (5 785 630 789 F CFA), des frais d'hospitalisation : (1 227 565 394 F CFA), des frais d'optique médicale (771 981 717 F CFA), des frais de biologie médicale (703 569 845 F CFA) et des frais dentaires (629 166 667 f CFA).

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGIS	Association des Gérants d'IPM du Sénégal
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ARDAMO	Application pour la Remontée des Données de l'Assurance
	Maladie Obligatoire
CIPRES	Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale
CMU	Couverture maladie universelle
ICAMO	Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire
IPM	Institution de Prévoyance Maladie
OIT	Organisation internationale du Travail
PSE	Plan Sénégal Emergent
RAMO	Réforme de l'Assurance Maladie obligatoire
SIAMO	Système d'Information de l'Assurance Maladie obligatoire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2018 et 2019	16
Tableau 2 : répartition des IPM par région	18
Tableau 3: entreprises adhérentes selon le type d'IPM (adhésion)	20
Tableau 4: entreprises adhérentes selon le type d'IPM et par région	22
Tableau 5 : nombre de travailleurs couverts par type d'IPM	25
Tableau 7: nombre de travailleurs couverts par sexe	25
Tableau 8 : nombre de travailleurs couverts par type d'IPM et par région	27
Tableau 9 : répartition des IPM par tranche d'effectif-participants	30
Tableau 10: nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM	31
Tableau 11 : répartition des conjoints par sexe	32
Tableau 12: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM	34
Tableau 13 : nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge	34
Tableau 14: nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge et par sexe	35
Tableau 15 : total bénéficiaires par type d'IPM	36
Tableau 16: total bénéficiaires par sexe	37
Tableau 17 : total bénéficiaires couverts par type d'IPM et par régions	38
Tableau 18 : répartition des ressources des IPM selon l'objet	41
Tableau 19 : répartition des dépenses des IPM selon l'objet	42
Tableau 20: répartition des dépenses de soins des IPM par spécialité	
Tableau 21: le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2018	50
Tableau 22: le tableau de synthèse des données remontées dans l'ARDAMO	69

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : circuit d'intervention de l'ARDAMO	14
Figure 2: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2018 et 2019	17
Figure 3 : nombre d'IPM existantes par nature et par région	19
Figure 4 : entreprises adhérentes selon le type d'IPM	21
Figure 5 : Pourcentage des entreprises et établissements adhérents aux IPM entreprises par région	on 23
Figure 6 : Pourcentage des entreprises et établissements adhérents aux IPM interentreprises par	
région	24
Figure 7 : nombre de travailleurs couverts par type d'IPMErreur ! Signet non de	éfini.
Figure 8 : nombre de travailleurs couverts par type d'IPM	25
Figure 9 : nombre de travailleurs couverts par sexe	26
Figure 10 : pourcentage des travailleurs couverts aux IPM d'entreprise par région	28
Figure 11: nombre et pourcentage des travailleurs couverts aux IPM interentreprises par région	29
Figure 12 : pourcentage des IPM par tranche d'effectif-participants	30
Figure 13 : nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM	32
Figure 14 : répartition des conjoints par sexe	33
Figure 15: nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge, par sexe et selon la nature de l'IPN	۸. 35
Figure 16 : total bénéficiaire par type d'IPM	36
Figure 17 : répartition des bénéficiaires de l'AMO par sexe	37
Figure 18: Segmentation des bénéficiaires des IPM d'entreprise par région	39
Figure 19 : segmentation des bénéficiaires des IPM interentreprises par région	39
Figure 20 : répartition des ressources selon l'objet	41
Figure 21 : répartition des dépenses selon l'objet	43
Figure 22 : montant total dépensé par les IPM et par spécialité	45

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2019

Annexe n°2 : les différents modules de l'application ayant permis la collecte des données (questionnaire informatisé)

Annexe 3 : le tableau de synthèse des données remontées au titre de l'année 2019

I. INTRODUCTION

La branche de l'Assurance Maladie obligatoire des travailleurs, gérée par les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et dont la coordination est assurée par l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO) s'améliore d'année en année sur le plan de la gestion technique et financière mais également en termes de visibilité des résultats produits.

La production du rapport sur la situation de l'Assurance Maladie obligatoire, une initiative de l'ICAMO se voulant annuelle, en est une parfaite illustration.

L'élaboration de ce rapport est basée sur les données statistiques remontées par les IPM grâce à l'Application pour la remontée des données de l'Assurance Maladie Obligatoire (ARDAMO), un outil web mis à la disposition des IPM et leur permettant de saisir leurs données statistiques en terme d'identification, de localisation, de couverture, de finances et de prestations.

De manière spécifique, il s'agit dans le présent rapport, de déterminer au titre de l'année 2019 :

- le nombre d'**IPM** existantes et fonctionnelles au Sénégal par nature et par région ;
- le nombre **d'entreprises** adhérentes à ces IPM ;
- ➤ le taux de **couverture** de ces IPM en termes de travailleurs couverts, de conjoints et d'enfants pris en charge ainsi que le total des bénéficiaires de la branche;
- la répartition des différentes catégories de bénéficiaires suivant l'âge et le sexe ;
- ➤ la répartition des IPM par **taille**, suivant leur effectif-participant, leur nombre d'entreprises adhérentes et leur total bénéficiaires ;
- l'état des finances de ces IPM, notamment, leurs recettes et leurs dépenses ainsi que la situation de leur dette;
- les **prestations** effectivement prises en charge par ces IPM à travers la répartition de leurs dépenses de soins par spécialité ou par acte.

Les données centralisées à travers l'ARDAMO et analysées suivant les indicateurs précités revêtent un caractère assez particulier en ce sens qu'elles permettent à l'ICAMO de mettre à la disposition de la tutelle technique toutes les informations utiles au suivi de cette branche de la Sécurité sociale et à l'appréciation de l'impact de la réforme de l'Assurance Maladie obligatoire.

Elles permettent également de répondre aux exigences statistiques requises au niveau national dans le domaine de la protection sociale, en général, et de la couverture maladie universelle, en particulier.

Enfin, l'outil informatique utilisé pour la collecte des données, permet aux IPM, à l'ICAMO et à la tutelle technique, en perspective du Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO), de se familiariser aux mécanismes dématérialisés de remontée et de traitement des données

La photographie des données remontées au titre de l'année 2019, comme mentionné dans le résumé exécutif, affiche une situation moyennement appréciable sur le plan de l'adhésion des entreprises, des prestations offertes ainsi que sur le plan financier.

Comparé à la remontée de 2018, une amélioration est notée dans le présent rapport. En effet, les efforts fournis par les IPM dans le cadre de la répartition de leurs données statistiques ont permis à l'ICAMO de faire une analyse qualitative plus approfondie suivant le sexe et l'âge de la population couverte, la taille des IPM mais aussi sur le plan des dépenses de ces Institutions par spécialité médicale.

II. METHODOLOGIE

Ce rapport statistique est principalement le produit d'une démarche informatique. Il a été réalisé grâce à une plateforme dénommée : Application pour la Remontée des Données de l'Assurance Maladie obligatoire « ARDAMO ».

Cet outil informatique, l'ARDAMO, comporte **trois modules** dédiés, suivant le cycle de la remontée des données, à la **tutelle** technique, aux **IPM** et à **l'ICAMO**. Il permet :

- aux services compétents du Ministère en charge du Travail d'enregistrer toutes les IPM agréées et d'effectuer des mises à jour relatives aux modifications intervenues dans la vie de ces Institutions. Il devrait également permettre à ces services de renseigner les statistiques du travail relatives aux entreprises et travailleurs recensés par la DASMO;
- → à l'ICAMO d'immatriculer automatiquement ces IPM agréées et de leur attribuer un code d'accès à l'application;
- aux IPM enregistrées et immatriculées, d'alimenter périodiquement la base de données de l'ICAMO avec leurs informations techniques et financières;
- ➤ à l'ICAMO de centraliser ces données, de les traiter, d'en extraire les indicateurs de l'AMO et de les mettre à la disposition des décideurs et partenaires pour aider à la prise de décision.

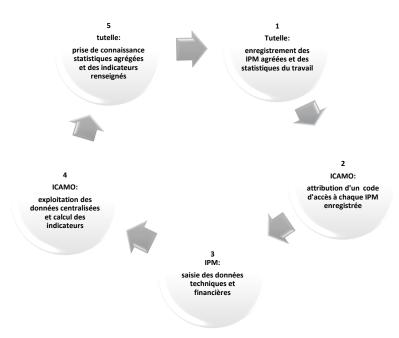


Figure 1 : circuit d'intervention de l'ARDAMO

Une correspondance officielle de l'ICAMO lançant le démarrage de la remontée des données au titre de l'année 2019 a été adressée à toutes les IPM en janvier 2021.

A la suite de ce lancement, les IPM ont démarré la remontée des informations requises.

Ces dernières portent sur :

- leur nature et leur localisation ;
- le nombre et la liste des entreprises adhérentes ;
- le nombre de travailleurs couverts ;
- le nombre de conjoints pris en charge ;
- le nombre d'enfants de moins de 5 ans pris en charge par sexe et par âge ;
- le nombre d'enfants de 5 à 21 ans pris en charge par sexe et par âge;
- le montant total des ressources de l'IPM :
- le montant des cotisations encaissées (employeur/travailleurs) ;
- le montant des remboursements de frais encaissés ;
- le montant total des dépenses de l'IPM ;
- le montant des charges techniques assurées (dépenses de soins par spécialité ou acte) ;
- le montant des charges du personnel ;
- le montant des charges sociales ;

le montant des charges fiscales.

Comme pour la remontée des données de 2018, certaines IPM ont bénéficié d'une assistance à distance de l'ICAMO et d'un appui de l'éditeur de leurs logiciels respectifs en vue d'une remontée fiable des informations requises.

Ainsi, la production du présent rapport a été possible grâce aux étapes suivantes :

- du 1^{er} janvier au 19 novembre 2021 : enregistrement des données statistiques par les IPM
- le 22 novembre 2021 : clôture officielle de l'enregistrement des données ;
- du 23 au 30 novembre 2021 : journées d'exploitation, d'analyse des données et d'élaboration du rapport statistique 2019 ;
- le 7 décembre 2021 : atelier d'examen et de validation du rapport statistique par le comité de suivi ;
- le 23 décembre 2021 : soumission du rapport statistique au CA pour adoption avant vulgarisation.

Le présent rapport comprend trois principales parties :

- l'introduction précisant le contexte et les objectifs de la remontée des données ;
- ➤ la méthodologie décrivant l'outil utilisé ainsi que le processus de la remontée des informations ;
- l'analyse des résultats suivant les différents indicateurs prévus (identification / adhésion / localisation / couverture / finances / prestations).

III. ANALYSE DES RESULTATS

Les données statistiques remontées par les IPM à travers l'ARDAMO au titre de l'année 2019 affichent les résultats suivants analysés sous trois angles :

- 1. le constat:
- 2. l'évolution positive ou négative par rapport à la dernière remontée de 2018 ;
- 3. les éventuelles raisons de l'évolution.

Les pourcentages et les taux d'évolution sont calculés suivant les formules suivantes :

Pourcentage = valeur x 100 / valeur totale

Taux d'évolution = ((valeur d'arrivée – valeur de départ) / valeur de départ) x 100

3.1. NATURE - LOCALISATION - ADHESION

Selon les dispositions des articles 3 et 4 du décret n°2012-832 du 7 août 2012, les travailleurs peuvent être affiliés, au titre de leur couverture maladie obligatoire, à deux types d'IPM. Il s'agit des IPM d'entreprise et des IPM interentreprises.

Sous ce rapport, les données remontées au titre de l'année 2019 permettent de répartir les IPM existantes par nature et par région.

3.1.1. Les IPM existantes

Conformément aux données enregistrées par la tutelle en termes de création d'IPM, de suspension ou de dissolution d'IPM existantes, **134** IPM fonctionnelles ont été enregistrées dans l'ARDAMO au titre de l'année 2019. Il s'agit de **71** IPM d'entreprise et **63** IPM interentreprises.

Tableau 1: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2018 et 2019

Nature	Nombre d'IPM au 31 décembre 2018	Nombre d'IPM au 31 décembre 2019	Evolution relative	Taux d'évolution	
Entreprises	68	71	3	4,41%	
Interentreprises	63	63	0	0%	

Total	131	134	3	2,29%

Ces chiffres révèlent une évolution de :

- 3 nouvelles IPM fonctionnelles (2,29%) par rapport aux 131 IPM dénombrées lors de la remontée des données de 2018 ;
- 3 nouvelles IPM d'entreprise (4,41%) par rapport aux 68 IPM d'entreprise dénombrées lors de la remontée des données de 2018, aucune IPM interentreprises n'ayant été agréée au titre de ladite année.

Ce chiffre parait dérisoire mais il est important de rappeler qu'au-delà de la création de nouvelles IPM, le nombre d'entreprises qui ont adhéré aux IPM existantes en vue d'affilier leurs travailleurs constitue un indicateur déterminant pour l'appréciation de l'évolution du taux de couverture de la branche.

Comparé au nombre d'entreprises adhérentes aux IPM existantes, recensées dans le présent rapport, ce chiffre pourrait traduire la non atteinte, par plusieurs entreprises, de l'effectif requis pour la création d'une IPM.

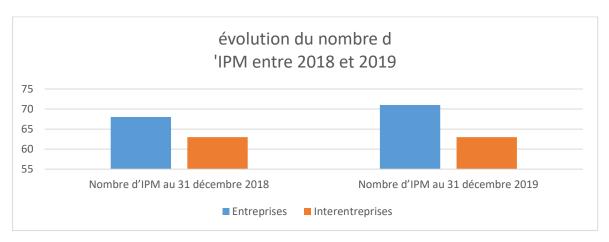


Figure 2: évolution du nombre d'IPM par nature entre 2018 et 2019

Les 134 IPM recensées au titre de l'année 2019 sont réparties dans 11 régions contre 10 en 2018 :

- ➤ Dakar enregistre 108 IPM soit une évolution de 2 nouvelles IPM (1,89%) par rapport aux 106 IPM enregistrées lors de la remontée de 2018.
- **Kédougou** enregistre une nouvelle IPM.

Aucune information officielle relative à la suspension ou à la dissolution d'une IPM existante n'ayant été remontée, les autres régions ont maintenu leurs IPM recensées lors de la remonté de 2018 :

➤ Thiès: **8** IPM;

> Saint-Louis: 6 IPM;

Kaolack: 4 IPM;

➤ Kolda: 2 IPM;

Ziguinchor: 1 IPM;

➤ **Louga**: 1 IPM;

➤ **Diourbel** : 1 IPM ;

➤ **Matam**:1 IPM;

> **Tambacounda** :1 IPM.

Région	IPM d'entreprise		IPM interentreprises		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	62	87,32%	46	73,02%	108	80,60%
Thiès	2	2,82%	6	9,52%	8	5,97%
Saint Louis	2	2,82%	4	6,35%	6	4,48%
Kaolack	2	2,82%	2	3,17%	4	2,99%
Diourbel	1	1,41%	0	0,00%	1	0,75%
Kolda	1	1,41%	1	1,59%	2	1,49%
Ziguinchor	0	0,00%	1	1,59%	1	0,75%
Louga	0	0,00%	1	1,59%	1	0,75%
Matam	0	0,00%	1	1,59%	1	0,75%
Kédougou	1	1,41%	0	0,00%	1	0,75%
Tambacounda	0	0,00%	1	1,59%	1	0,75%
Total	71	100,00%	63	100%	134	100%

Tableau 2 : répartition des IPM par région

Répartition des IPM en Zone Géographique

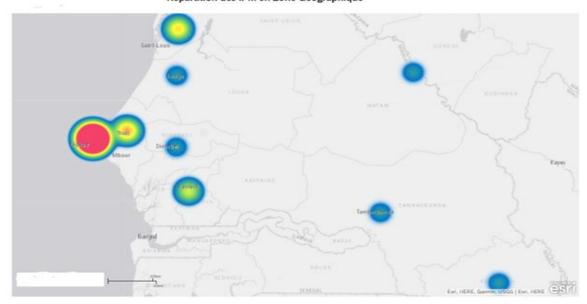


Figure 3 : nombre d'IPM existantes par nature et par région

Comme pour les précédentes enquêtes, la région de Dakar, du fait de la forte concentration des activités économiques et des entreprises, polarise, de loin, le plus grand nombre d'IPM (80,60%).

Après cette région, le même ordre est noté au niveau des autres régions en termes de concentration d'IPM :

• Thiès: 8 IPM (5,97%);

• Saint Louis : 6 IPM (4,48%);

• Kaolack: 4 IPM (2,94%);

• Kolda : 2 IPM (1,49%).

• Diourbel, Ziguinchor, Louga, Matam, Kédougou, et Tambacounda enregistrent chacune 1 IPM.

Cependant, cette forte concentration des IPM à Dakar ne constitue pas un indicateur de la couverture des travailleurs qui sont établis dans les autres régions. En effet, une IPM peut avoir son siège à Dakar mais avec un périmètre de couverture étendu sur tout le territoire national. Plusieurs IPM recensées à Dakar couvrent ainsi des bénéficiaires établis dans les régions, ce qui démontre l'importance de l'accessibilité géographique aux soins.

3.1.2. : les entreprises et établissements adhérents

Sur 134 IPM recensées au titre de l'année 2019, 110 ont effectivement transmis leurs données, soit un taux de remonté de **82,09%**.

Ces 110 IPM polarisent 2 583 entreprises et établissements adhérents.

Ces entreprises et établissements adhérents sont répartis suivant le type d'IPM comme suit : 100 entreprises et établissements adhérents aux 71 IPM d'entreprises et 2 483 aux 63 IPM interentreprises.

Ces chiffres révèlent une évolution de **157** nouvelles entreprises ou nouveaux établissements adhérents (6,47%) par rapport aux **2426** dénombrés lors de la remontée de 2018

Tableau 3: entreprises adhérentes selon le type d'IPM (adhésion)

Nature IPM	Nombre IPM	Nombre d'entreprises et établissements adhérents	Pourcentage
Entreprise	71	100	3,76%
Interentreprises	63	2 483	96,13%
Total	134	2 583	100%

Nombre Entreprises & Etablissements Adhérents aux IPM

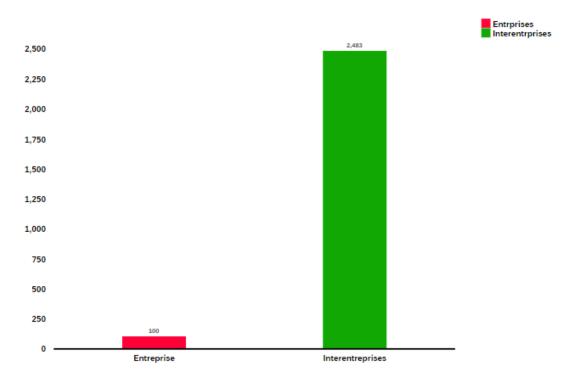


Figure 4 : entreprises adhérentes selon le type d'IPM

En plus des 3 entreprises recensées dans les 3 nouvelles IPM enregistrées en 2019, on constate que 154 nouvelles entreprises ont affilié leurs travailleurs aux IPM existantes.

Cette évolution est sans doute le fruit des efforts accomplis par les différents acteurs en termes d'information, de sensibilisation et de contrôle, notamment les Inspecteurs du Travail.

Le fait d'avoir un nombre d'entreprises adhérentes aux IPM existantes largement supérieur au nombre de nouvelles IPM pourrait également se justifier par la non atteinte, par ces 154 nouvelles entreprises, de l'effectif requis pour créer une IPM d'entreprise.

Tableau 4: entreprises adhérentes selon le type d'IPM et par région

Région	IPM d'entreprise			IPM interentreprises			Total		
	Nombre d'IPM	Nombre entreprises et établissements	%	Nombre d'IPM	Nombre entreprises	%	Total IPM	Total entreprises	%
Dakar	62	91	91,00%	46	1 520	61%	108	1 611	62,37%
Thiès	2	2	2,00%	6	102	4%	8	104	4,03%
Saint Louis	2	2	2,00%	4	84	3,38%	6	86	3,33%
Kaolack	2	2	2,00%	2		0,00%	4	2	0,08%
Diourbel	1	1	1,00%	0	-	0,00%	1	1	0,04%
Kolda	1	1	1,00%	1	22	0,89%	2	23	0,89%
Ziguinchor	0	-	0,00%	1	693	28%	1	693	26,83%
Louga	0	-	0,00%	1	55	2%	1	55	2,13%
Kedougou	1	1	1,00%	0	-	0%	1	1	0,04%
Matam	0	-	0,00%	1	7	0,28%	1	7	0,27%
Tambacounda	0	-	0,00%	1		0,00%	1	-	0,00%
Total	71	100	100%	63	2 483	100%	134	2 583	100%

Malgré l'évolution positive apparente du nombre d'entreprises qui adhérent aux IPM, il est important de rappeler le caractère obligatoire de l'affiliation des travailleurs au niveau des IPM. Ainsi, au regard de cette obligation qui pèse sur chaque employeur, cette évolution demeure moyennement satisfaisante et loin des objectifs de couverture maladie universelle dans le monde du Travail.

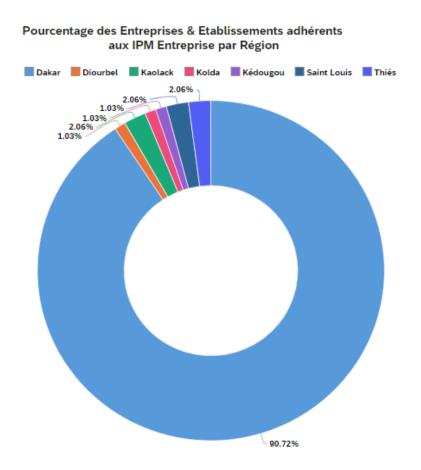


Figure 5 : Pourcentage des entreprises et établissements adhérents aux IPM entreprises par région

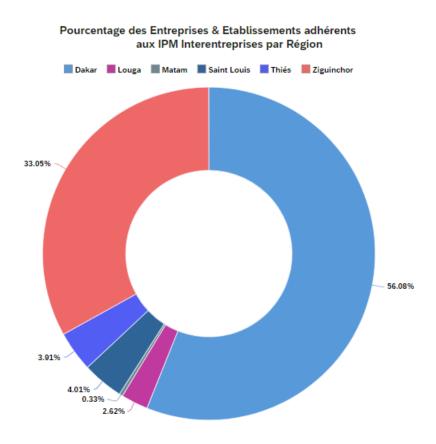


Figure 6 : Pourcentage des entreprises et établissements adhérents aux IPM interentreprises par région

En dehors de la région de Dakar qui affiche le plus grand taux d'adhésion (62,37%), conséquence de la polarisation du plus grand nombre d'IPM, Ziguinchor enregistre le plus grand nombre d'entreprises adhérentes avec un taux d'adhésion de 26,83%. Elle est suivie par Thiès (4,03%) et Saint Louis (3,33%).

3.2. COUVERTURE

3.2.1. Les travailleurs couverts

Les 110 IPM qui ont remonté leurs données au titre de l'année 2019 couvrent au total 128 771 travailleurs.

Ce chiffre révèle une évolution de **5 887** nouveaux travailleurs couverts (4,79%) par rapport aux **122 884** travailleurs recensés lors de la remontée de 2018.

Parmi ces travailleurs, les 45 IPM d'entreprise ayant remonté en couvrent 48 633 (37,77%) et les 65 IPM interentreprises 80 138 (62,23%).

Tableau 5 : nombre de travailleurs couverts par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM ayant remonté	Nombre de travailleurs couverts	Pourcentage
Entreprises	45	48 633	37,77%
Interentreprises	65	80 138	62,23%
Total	110	128 771	100%

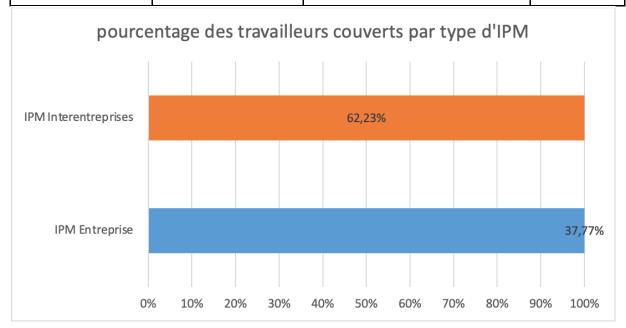


Figure 7 : nombre de travailleurs couverts par type d'IPM

Parmi les 128 771 travailleurs couverts en 2019, on dénombre **106 967** hommes (83,07%) et **21 804** femmes (16,93%).

Tableau 6 : nombre de travailleurs couverts par sexe

Nature total travailleurs couverts		Pourcentage
Hommes	106 967	83,07%
Femmes	21 804	16,93%
Total	128 771	100%

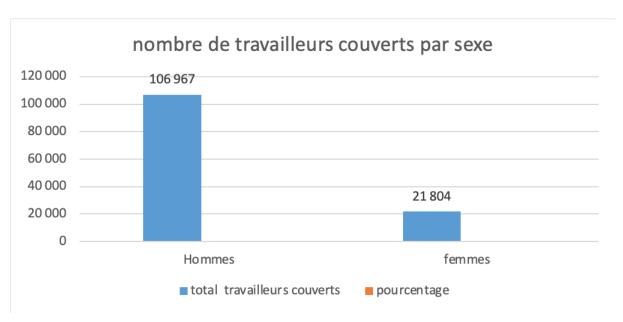


Figure 8 : nombre de travailleurs couverts par sexe

Vu sous l'angle du genre, malgré la prédominance des femmes au niveau des projections démographiques de l'ANSD, ces chiffres permettent de soutenir que les assurés sociaux de la branche de l'assurance maladie obligatoire sont majoritairement des hommes.

Ce constat pourrait traduire la prédominance des hommes dans le marché du Travail voire dans le domaine des emplois dits formels. Il pourrait également justifier la nécessité d'une démarche inclusive pour promouvoir l'accès des femmes à l'emploi et à la protection sociale.

Ces travailleurs couverts sont répartis, suivant leurs IPM d'affiliation, dans les 11 Régions suivantes :

Dakar avec **106 573** travailleurs soit une évolution de **5 819** travailleurs par rapport aux **100 754** travailleurs recensés en 2018.

Thiès avec **6 865** travailleurs soit une baisse de **730** travailleurs par rapport aux **7595** travailleurs recensés en 2018 ;

Saint-Louis avec 9 850 travailleurs soit une baisse de 682 travailleurs par rapport aux 10 532 travailleurs recensés en 2018 ;

Kaolack avec **1 418** travailleurs soit une évolution de **166** nouveaux travailleurs par rapport aux **1252** travailleurs recensés en 2018 ;

Ziguinchor avec **2 673** travailleurs soit une évolution de **670** travailleurs par rapport aux **2003** travailleurs recensés en de 2018 ;

Kolda avec **391** travailleurs soit une évolution de **133** nouveaux travailleurs par rapport aux **258** travailleurs recensés en 2018 ;

Région	IPM d'entreprise			IPM intere	ntreprises		Total		
	Nombre d'IPM	Nombre de travailleurs	%	Nombre d'IPM	nombre e travailleurs	%	Total IPM	total travailleurs	%
Dakar	62	38 492	79%	46	68 081	85%	108	106 573	82,8%
Thiès	2	82	0%	6	6 783	8%	8	6 865	5,3%
Saint Louis	2	8 524	18%	4	1 326	2%	6	9 850	7,6%
Kaolack	2	874	2%	2	544	0,68%	4	1 418	1,1%
Diourbel	1	202	0%	0	-	0	1	202	0,16%
Kolda	1	77	0%	1	314	0,39%	2	391	0,3%
Ziguinchor	0	-	0%	1	2 673	3%	1	2 673	2,1%
Louga	0	-	0%	1	365	0%	1	365	0,3%
Kedougou	1	382	1%	0	-	0	1	382	0,3%
Matam	0	-	0%	1	52	0,06%	1	52	0,0%
Tambacounda	0	-	0%	1	-	0,00%	1	-	0,0%
Total	71	48 633	100%	63	80 138	100%	134	128 771	100,0%

Louga avec **365** travailleurs soit une évolution de **79** nouveaux travailleurs par rapport aux **286** travailleurs recensés en 2018 ;

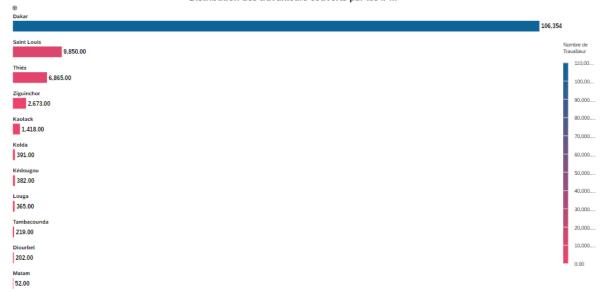
Diourbel avec **202** travailleurs soit une baisse de **2** travailleurs par rapport aux **204** travailleurs recensés en 2018 ;

Matam enregistre 52 travailleurs;

 $\textbf{K\'edougou} \ \text{enregistre} \ \textbf{382} \ \text{travailleurs}.$

Tableau 7 : nombre de travailleurs couverts par type d'IPM et par région

Distribution des travailleurs couverts par les IPM



Pourcentage des travailleurs couverts par les IPM Entreprise par Région

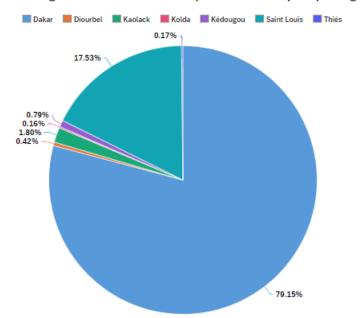


Figure 9 : pourcentage des travailleurs couverts aux IPM d'entreprise par région

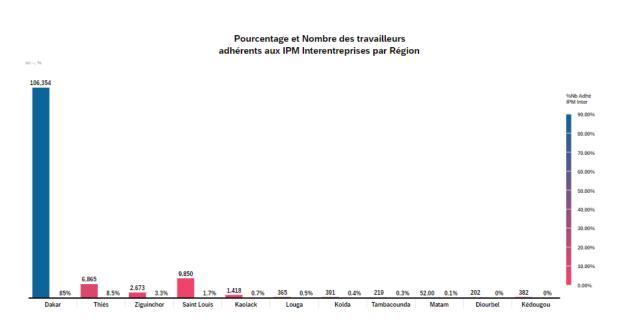


Figure 10: nombre et pourcentage des travailleurs couverts aux IPM interentreprises par région

En termes de travailleurs couverts, une baisse d'effectif est notée au niveau de 3 régions. Il s'agit de Thiès, Saint Louis et Diourbel. A la suite des vérifications faites au niveau des IPM concernées, cette situation est due à des retraits d'entreprises adhérentes ayant décidé d'adhérer à une autre IPM interentreprises.

Parallèlement au commentaire fait pour les entreprises adhérentes, le nombre total de travailleurs couverts par les IPM, malgré l'évolution positive notée, reste encore faible par rapport à la cible.

Les travailleurs constituent la principale source de financement d'une IPM, une analyse de la taille des IPM suivant le nombre de travailleurs couverts pourrait nous donner une idée de la viabilité et de la soutenabilité financière des dépenses de ces Institutions.

Ainsi, les IPM ayant remonté leurs données peuvent être réparties selon les tailles suivantes :

- 36 IPM ont un effectif inférieur à 300 travailleurs
- 24 IPM ont un effectif supérieur ou égal à 300 et inférieur à 500 travailleurs
- 14 IPM ont un effectif supérieur ou égal à 500 et inférieur à 1000 travailleurs
- 30 IPM ont un effectif supérieur ou égal à 1000 et inférieur à 5000 travailleurs
- 3 IPM ont un effectif supérieur ou égal à 5000 et inférieur à 10 000 travailleurs
- 3 IPM ont un effectif supérieur ou égal à 10 000 et inférieur à 50 000 travailleurs

Tableau 8 : répartition des IPM par tranche d'effectif-participants

Tranches d'effectif-	Nombre d'IPM	Pourcentage
participants		
effectif inférieur à 300	36	32,72%
travailleurs		
≥300 et < 500 travailleurs	24	21,81%
≥ 500 et <1000 travailleurs	14	12,72%
≥1000 et <5000 travailleurs	30	27,27%
≥5000 et <10 000 travailleurs	3	2,72%
≥ 10000 et < 50000 travailleurs	3	2,72%
TOTAL	110	100%

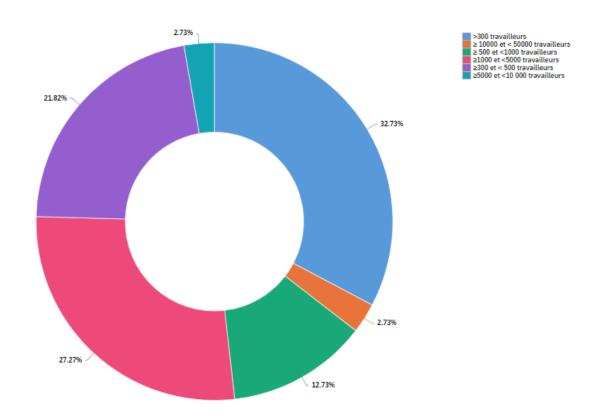


Figure 11: pourcentage des IPM par tranche d'effectif-participants

Cette répartition révèle un plus grand nombre d'IPM dont l'effectif est inférieur à 300 travailleurs. Sachant que la solvabilité et la pérennité d'une IPM est tributaire de sa masse de

cotisants, la tutelle technique et l'ICAMO devrait renforcer la promotion des IPM d'envergure pour un meilleur équilibre financier de ces Institutions, en particulier et du régime, en général.

On remarque, par ailleurs, 36 IPM dont l'effectif participant est supérieur à 1000 travailleurs ce qui pourrait traduire une éventuelle solvabilité de 32,72% des IPM ayant remonté leurs données en 2019.

3.2.2. Les conjoints pris en charge

Les 128 771 travailleurs recensés en 2019 prennent en charge 92 023 conjoints soit une évolution de 4 773 nouveaux conjoints (5,47%) par rapport aux 87 250 conjoints identifiés en 2018.

79 944 conjoints (**86,87**%) sont pris en charge par les 45 IPM d'entreprise et **12 079** (**13,13**%) par les 65 IPM interentreprises.

Tableau 9: nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Nombre de conjoints pris en charge	Pourcentage
Entreprises	45	79 944	86,87%
Interentreprises	65	12 079	13,13%
Total	110	92 023	100%

Segmentation des Conjoints pris en charge par les IPM Entreprise & Interentreprises

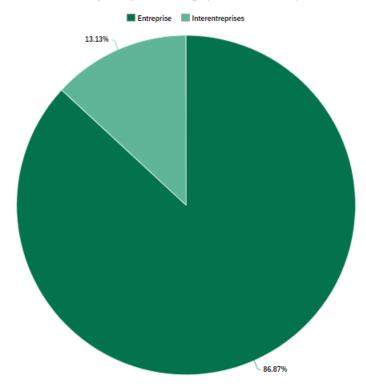


Figure 12 : nombre de conjoints pris en charge par type d'IPM

Les conjoints pris en charge sont majoritairement des épouses **79 944** (86,87%), les époux représentant 13,13% soit 12 079 hommes.

Tableau 10 : répartition des conjoints par sexe

Sexe	Total conjoints pris en charge	Pourcentage
Époux	12 079	13,13%
Épouses	79 944	86,87%
Total	92 023	100%



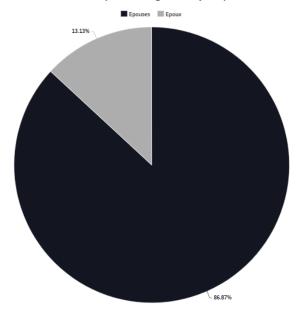


Figure 13 : répartition des conjoints par sexe

Ces chiffres reflètent l'analyse faite au niveau des travailleurs où l'on a constaté un plus grand nombre de travailleurs hommes.

Le rapport entre les époux et les épouses montre une moyenne de **6 épouses pour 1 époux**, ce qui conforte la prédominance des hommes dans le marché du travail et celle de la prise en charge des épouses par leurs époux.

3.2.3. Les enfants pris en charge

En plus des conjoints, **265 495** enfants sont pris en charge en 2019, soit une évolution de **52 224** nouveaux enfants (**24,49**%) par rapport aux **213 271** enfants identifiés en 2018.

Ces enfants sont répartis entre les 45 IPM d'entreprise couvrant **115 662** enfants (**43,56**%) et les 65 IPM interentreprises prenant en charge **149 833** enfants (**56,44**%°).

Tableau 11: nombre d'enfants pris en charge par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Nombre d'enfants pris en charge	Pourcentage
Entreprises		115 662	43,56%
Interentreprises		149 833	56,44%
Total		265 495	100%

Parmi les enfants pris en charge en 2019, on constate que les enfants âgés de 5 à 21 ans sont majoritaires **157 592** enfants (59,36%) par rapport aux enfants de 0 à 5 ans, **107 903** enfants (40,64%).

Tableau 12 : nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge

Tranches d'âge	Nombre d'enfants pris en charge	Pourcentage
-5 ans	107 903	40,64%
5 à 21 ans	157 592	59,36%
Total	265 495	100%

Avec 107 903 enfants âgés entre 0 et 5 ans pris en charge, on peut aussi affirmer que les Institutions de prévoyance Maladie contribuent à la prise en charge des enfants âgés de 0 à 5 ans, à côté de l'initiative de la gratuité des soins dédiés à cette tranche d'âge.

Suivant le sexe, on dénombre :

55 323 filles âgées de moins de 5 ans ;

52 576 Garçons âgés de moins de 5 ans ;

79 451 filles âgées de 5 à 21 ans ;

78 145 Garçons âgés de 5 à 21 ans.

Tableau 13: nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge et par sexe

Sexe et tranche d'âge	Nombre d'enfants pris en charge	Pourcentage
Filles de -5 ans	55 323	20,84%
Garçon de -5 ans	52 576	19,80%
Fille de 5 à 21 ans	79 451	29,93%
Garçons de 5 à 21 ans	78 145	29,43%
Total	265 495	100%

Répartition des enfants par tranche d'age selon la nature de l'IPM

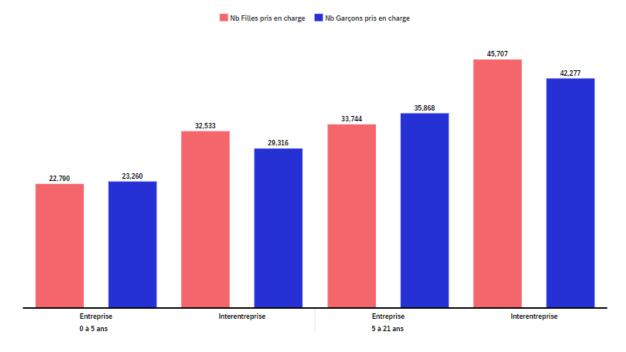


Figure 14: nombre d'enfants pris en charge par tranche d'âge, par sexe et selon la nature de l'IPM

Dans les deux tranches d'âge, les filles sont majoritaires et font un total de 134 774 filles contre 130 721 garçons, ce qui pourrait corréler les statistiques nationales qui affichent une prédominance des filles par rapport aux garçons.

3.2.4. le total des bénéficiaires

Au titre de l'année 2019, le nombre total de personnes couvertes par la branche de l'Assurance Maladie obligatoire s'élève à **486 289** bénéficiaires. Cette population sociale de l'AMO est composée de **128 771** participants, **92 023** conjoints et **265 495** enfants.

Ce chiffre révèle une évolution de **62 884** nouveaux bénéficiaires (**14,85**%) par rapport aux **423 405** bénéficiaires recensés en 2018.

Parmi cette population sociale de l'AMO, **244 239** bénéficiaires (**50,23**%) sont couverts par les IPM d'entreprise et **242 050** (**49,77**%) par les IPM interentreprises.

Tableau 14 : total bénéficiaires par type d'IPM

Nature	Nombre d'IPM	Total bénéficiaires	Pourcentage
Entreprises	71	244 239	50,23%
Interentreprises	63	242 050	49,77%
Total	134	486 289	100%

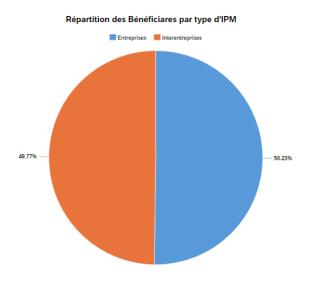


Figure 15 : total bénéficiaire par type d'IPM

Même si l'écart n'est pas très important, on constate que les bénéficiaires de l'AMO sont majoritairement des hommes 249 467 (50,9%) les femmes représentant 48,64% soit 236 522.

Tableau 15: total bénéficiaires par sexe

sexe	Total bénéficiaires	Pourcentage
Hommes	249 767	51,36%
femmes	236 522	48,64%
Total	486 289	100%

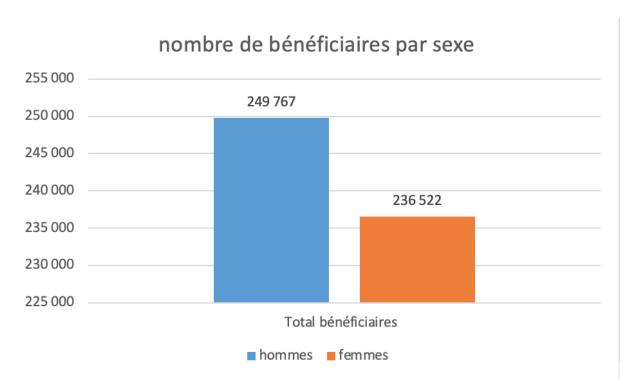


Figure 16 : répartition des bénéficiaires de l'AMO par sexe

Cette population sociale de l'Assurance Maladie obligatoire est répartie entre les 11 régions suivantes :

Tableau 16 : total bénéficiaires couverts par type d'IPM et par régions

Région	IPM d'	entreprise		IPM int	erentreprises		Total		
	Nbre IPM	total bénéf	%	Nbre IPM	total bénéf	%	Total IPM	Total bénéf	%
Dakar	62	127 338	62%	46	226 586	80,73%	108	353 924	72,78%
Thiès	2	471	0,23%	6	32 872	11,71%	8	33 343	6,86%
Saint Louis	2	73 446	35,72%	4	3 823	1,36%	6	77 269	15,89%
Kaolack	2	2 787	1,36%	2	3 243	1,16%	4	6 030	1,24%
Diourbel	1	897	0,44%	0	-	0,00%	1	897	0,18%
Kolda	1	304	0,15%	1	1 176	0,42%	2	1 480	0,30%
Ziguinchor	0	-	0,00%	1	8 062	2,87%	1	8 062	1,66%
Louga	0	-		1	1 220	0,43%	1	1 220	0,25%
Kedougou	1	388	0,19%	0	-	0,00%	1	388	0,08%
Matam	0	-		1	3 676	1,31%	1	3 676	0,76%
Tambac	0	-		1	-		1	-	0,00%
Total		205 631	100%	63	280 658	100%	134	486 289	100%

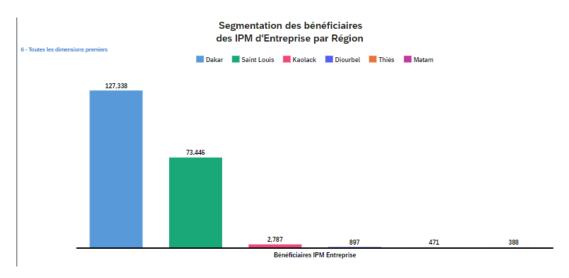


Figure 17: Segmentation des bénéficiaires des IPM d'entreprise par région

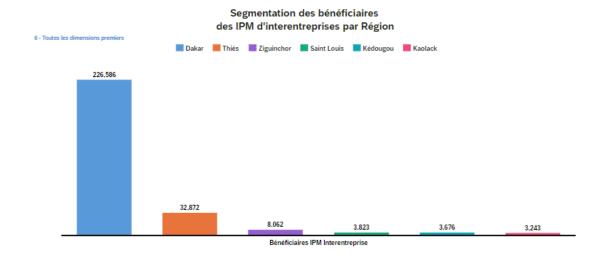


Figure 18 : segmentation des bénéficiaires des IPM interentreprises par région

Toujours en tête, du fait de la polarisation du plus grand nombre d'IPM, la région de Dakar se retrouve avec le nombre de bénéficiaires le plus élevé (72,78.%). Elle est suivie par la région de Saint Louis (15,89%) et de Thiès (6,86%).

Toutefois, il faut préciser que la répartition des bénéficiaires est faite suivant le siège de l'IPM. Le projet du Système d'information de l'Assurance Maladie Obligatoire (SIAMO), en cours d'opérationnalisation, permettra de suivre le lieu d'établissement des travailleurs et de pouvoir affiner la répartition géographique de la population couverte.

3.3. FINANCES

3.3.1. Le montant des ressources encaissées selon l'objet

Au titre de l'année 2019, un montant total de **20 109 149 111** F CFA a été encaissé par les 110 IPM ayant remonté leurs données.

Ce montant révèle une évolution de **1 473 795 543 f CFA** (8%) par rapport aux 18 635 353 568 f CFA encaissés par les IPM en 2018.

Sur le montant total des ressources, les cotisations et les remboursements de frais représentent 17 753 193 704 F CFA (88,28%).

Le montant de 20 109 149 111 f CFA encaissé par les IPM au titre de l'année 2019 est réparti comme suit :

- les cotisations des employeurs et des travailleurs (13 951 955 455 F CFA) (69,38% du total ressources).
- les remboursements de frais **3 801 238 249** F CFA représentant 18,90% des ressources
- les produits issus du placement des fonds 1 075 930 041 f CFA soit 5,35% des ressources
- les subventions, dons et legs 5 504 002 F CFA soit 0,03% des ressources.

Tableau 17 : répartition des ressources des IPM selon l'objet

Nature des ressources	Montants encaissés en 2019	Pourcentage
Cotisations (produits techniques)	13 951 955 455	69,38%
Remboursements de frais	3 801 238 249	18,90%
Produits issus du placement des fonds et réserves	1 075 930 041	5,35%
Subvenions, dons et legs	5 504 002	0,03%
Autres ressources	1 274 521 364	6,34%
Total ressources	20 109 149 111	100%

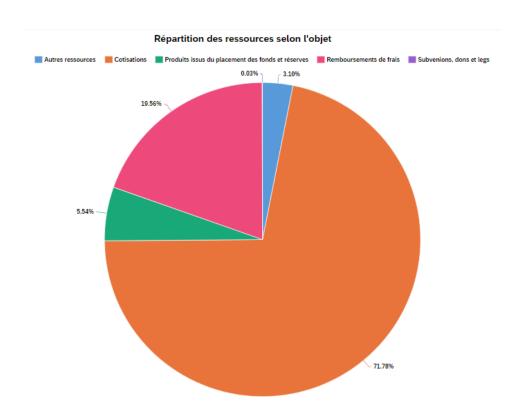


Figure 19 : répartition des ressources selon l'objet

Cette répartition des ressources par nature laisse apparaître la prédominance de la ressource principale des IPM constituée par les cotisations et les remboursements de frais.

Ce constat justifie la nécessité pour les IPM avec l'appui de l'ICAMO de renforcer le mécanisme de recouvrement des sommes dues par les entreprises conformément aux prérogatives conférées aux Institutions de prévoyance sociale.

Il pourrait également conforter l'idée de la promotion des IPM interentreprises ou d'envergure nationale qui offrent plus de garanties et de perspectives en termes de solidarité, de pérennité et de résilience.

Par rapport aux produits techniques, on note une évolution de 448 862 281F CFA (2,6%) par rapport aux 17 304 331 423 F CFA encaissés en 2018.

3.3.2. Répartition des dépenses par nature

Les 110 Ayant remonté leurs données au titre de l'année 2019 ont dépensé un montant total de **21 135 789 895 F CFA**, soit une évolution de 4 073 607 361 f CFA (**24,4**%) par rapport aux 17 062 182 534 F CFA dépensés en 2018.

Sur ce montant total de la dépense des IPM au titre de l'année 2019, les charges techniques représentent **18 456 175 008 f CFA.** Il est réparti ainsi qu'il suit :

Tableau 18 : répartition des dépenses des IPM selon l'objet

Nature des dépenses	Montants décaissés en 2019	Pourcentage
Charges techniques	14 654 936 759	69,34%
Remboursement de frais	3 801 238 249	17,98%
Salaires	1 317 491 104	6,23%
Dépenses de fonctionnement	1 106 796 631	5,24%
Charges sociales	142 537 249	0,67%
Charges fiscales	88 994 903	0,42%
Agios et frais financiers	7 830 000	0,04%
Autres décaissements	15 965 000	0,08%
Total	21 135 789 895	100,00%

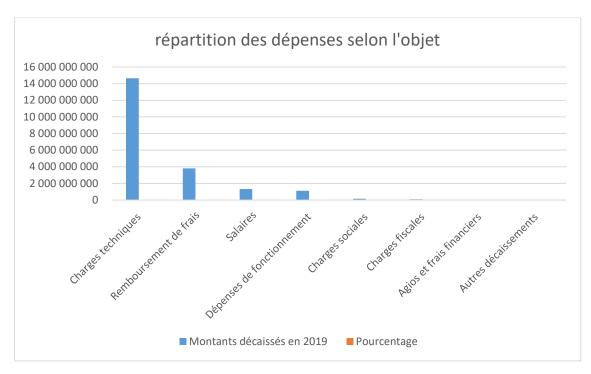


Figure 20 : répartition des dépenses selon l'objet

Cette répartition qui affiche une prédominance des charges techniques (87,32%) démontre la destination principale des ressources de l'IPM, à savoir les dépenses de soins.

En vue d'une gestion saine et d'une meilleure gouvernance des Organismes de Prévoyance sociale (OPS), la Conférence interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a édicté des ratios prudentiels de gestion. Pari ces ratios, on peut noter celui des charges de fonctionnement par rapport aux dépenses totales qui doit être inférieur à 15%.

Sous ce rapport et concernant les taux représentant les différentes catégories de dépenses des IPM au titre de l'année 2019, on relève un taux de **12,68%** des dépenses de fonctionnement, les charges techniques et remboursements de frais préfinancés représentant 87,32%.

Ce constat pourrait révéler dans l'ensemble une éventuelle gestion saine de ces Institution comparé aux ratios de gestion de la CIPRES.

Au titre des dépenses de soins, une hausse de 3 858 016 541 F CFA (26,43%) est notée par rapport aux 14 598 158 467 F CFA relevés en 2018. Elle pourrait s'expliquer notamment par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AMO.

3.4. PRESTATIONS

3.4.1 : les dépenses de soins par spécialité

Sur 110 IPM ayant remonté leurs données, 78 ont réparti leurs dépenses par acte contre 37 en 2018.

Le montant total de 18 456 175 008 F CFA représentant les charges techniques au titre de l'année 2019 est réparti suivant les spécialité ci-après :

Tableau 19: répartition des dépenses de soins des IPM par spécialité

Spécialité	Montant total dépensé	Pourcentage
Médecine générale	599 494 140	3,25%
Odontologie (dentiste)	666 802 516	3,61%
Dermatologie	38 940 331	0,21%
Gastro-entérologie	78 276 075	0,42%
Gynécologie	236 133 046	1,28%
Neurologie	27 879 141	0,15%
ORL	40 546 507	0,22%
Ophtalmologie	141 089 555	0,76%
Pédiatrie	170 521 036	0,92%
Pneumologie	16 596 647	0,09%
Urologie	18 758 943	0,10%
Rhumatologie	22 298 699	0,12%
Psychiatrie	3 325 730	0,02%
Radiologie	529 711 226	2,87%
Radiothérapie	1 946 804	0,01%
Diabétologie	3 225 641	0,02%
Cardiologie	109 417 876	0,59%
Frais pharmaceutique	5 785 630 789	31,35%
Hospitalisation	1 227 565 394	6,65%
Biologie	703 569 845	3,81%
Optique	771 981 717	4,18%
Orthopedie	54 325 257	0,29%
Nephrologie	854 173	0,00%
Chirurgie	106 672 277	0,58%
Autres dépenses de spécialité	7 100 611 643	38,47%

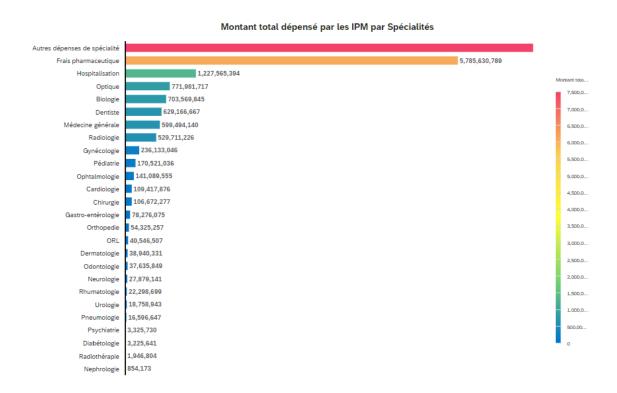


Figure 21 : montant total dépensé par les IPM et par spécialité

Comme pour les enquêtes précédentes, on note cinq principales spécialités ou actes au niveau desquels les IPM dépensent plus. Il s'agit :

Des frais pharmaceutiques : 5 785 630 789 F CFA

Des frais d'hospitalisation : 1 227 565 394 F CFA

Frais d'optique médicale: 771 981 717 F CFA

Biologie médicale: 703 569 845 F CFA

Frais dentaires: 666 802 516 f CFA

En vue d'une meilleure efficience des soins au profit des bénéficiaires de l'AMO, ce constat devrait justifier les efforts de l'ICAMO en matière de conventionnement avec ces spécialités en priorité, notamment les hôpitaux et les chirurgiens-dentistes privés avec qui l'ICAMO n'a pas encore signé de protocole d'accord.

Dans le cadre de la répartition des dépenses de soins par spécialité, plusieurs IPM n'étant pas en mesure de procéder à cette répartition ont inscrit le montant total de leurs dépenses de soins dans la ligne autres dépenses de spécialité, c'est ce qui explique le montant excessif de cette rubrique par rapport aux autres actes.

IV. CONCLUSION, DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

- ➤ Produire, en 2022, le rapport sur la situation de l'Assurance Maladie obligatoire au titre des années 2020 et 2021. Cela permettra à cette branche de la Sécurité sociale d'être à jour en matière de production et de publication des données statistiques.
- Améliorer les modules de l'ARDAMO en vue d'une analyse comparative individuelle des données de chaque IPM.
- Accélérer le processus d'opérationnalisation du SIAMO et sa généralisation, gage d'une remontée automatique et à temps réel des données de l'AMO, dès l'année 2022.
- Expliquer davantage aux IPM les raisons qui motivent la remontée des données statistiques de cette branche de la Sécurité sociale à travers une bonne politique de conduite du changement.
- Mettre en œuvre le programme de lutte contre l'évasion sociale afin d'améliorer le taux de couverture de la branche de l'AMO.
- Renforcer le contrôle de la fonctionnalité des IPM agréées.
- Veiller au respect des règles et procédures de la dissolution des IPM et faire remonter les informations y afférentes au niveau du Ministère chargé de la délivrance des agréments.
- Promouvoir la création d'IPM-secteur ou d'envergure nationale afin de garantir la pérennité et la viabilité du régime.
- Mettre à jour les référentiels sur les statistiques du travail en vue d'un meilleur calcul du taux de couverture de l'AMO.
- Promouvoir la politique du médicament générique en vue d'une meilleure maîtrise des coûts;
- Promouvoir le respect des ratios de gestion des organismes de prévoyance sociale.
- Soutenir le processus de négociation de tarifs préférentiels applicables aux IPM en vue d'une meilleure maîtrise des coûts.

Appuyer toutes les IPM, en particulier celles qui fonctionnent au manuel, en équipements informatiques adaptés aux besoins de l'ARDAMO et SIAMO.

ANNEXES

Annexe n°1 : le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2018

Tableau 20: le fichier des IPM enregistrées dans l'ARDAMO, base 2018

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
1.	IPM 2TS	ENTREPRISE	DAKAR
2.	IPM ACORP (safya Sénégal)	ENTREPRISE	DAKAR
3.	IPM AFRIC MANAGEMENT	INTERENTREPRISES	DAKAR
4.	IPM AGEMAC	INTERENTREPRISES	DAKAR
5.	IPM AIR NOUVEL	INTERENTREPRISES	DAKAR
6.	IPM ANCAR	INTERENTREPRISES	DAKAR
7.	IPM ANEP	INTERENTREPRISES	DAKAR
8.	IPM BENEDICTION	INTERENTREPRISES	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
9.	IPM BICIS	ENTREPRISE	DAKAR
10.	IPM BOKK	INTERENTREPRISES	DAKAR
11.	IPM CAISSE DE SECURITE SOCIALE	ENTREPRISE	DAKAR
12.	IPM CBAO	ENTREPRISE	DAKAR
13.	IPM CCBM	ENTREPRISE	DAKAR
14.	IPM CDE	ENTREPRISE	DAKAR
15.	IPM COMMODITIES	ENTREPRISE	DAKAR
16.	IPM CONGAD	ENTREPRISE	DAKAR
17.	IPM Cotoniere du Cap Vert (CCV)	ENTREPRISE	DAKAR
18.	IPM CREDIT MUTUEL DU SENEGAL (CMS)	ENTREPRISE	DAKAR
19.	IPM CSE	INTERENTREPRISES	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
20.	IPM DAKAR DEM DIKK	ENTREPRISE	DAKAR
21.	IPM DENTAL	INTERENTREPRISES	DAKAR
22.	IPM DES ARMEMENTS DE PECHE	INTERENTREPRISES	DAKAR
23.	IPM DES HOTELS NGOR DIARAMA	ENTREPRISE	DAKAR
24.	IPM DIPROM	ENTREPRISE	DAKAR
25.	IPM DOCKERS	INTERENTREPRISES	DAKAR
26.	IPM EGLISE EVANGELIQUE LUTHERIENNE DU SENEGAL	INTERENTREPRISES	DAKAR
27.	IPM EIFFAGE	ENTREPRISE	DAKAR
28.	IPM ELAN INTERIM	INTERENTREPRISES	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
29.	IPM ELEMENTS FRANCAIS DU SENEGAL	ENTREPRISE	DAKAR
30.	IPM FADIOU	INTERENTREPRISES	DAKAR
31.	IPM FAGARU	INTERENTREPRISES	DAKAR
32.	IPM FILFILI	INTERENTREPRISES	DAKAR
33.	IPM Gens de mer	INTERENTREPRISES	DAKAR
34.	IPM GFM	ENTREPRISE	DAKAR
35.	IPM GROUPE LA FOURCHETTE	ENTREPRISE	DAKAR
36.	IPM GROUPE LA POSTE	ENTREPRISE	DAKAR
37.	IPM GROUPE UNION	INTERENTREPRISES	DAKAR
38.	IPM HOTEL KING FAHD PALACE	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
39.	IPM ICS	ENTREPRISE	DAKAR
40.	IPM IMMOBILIERE DU GOLF	ENTREPRISE	DAKAR
41.	IPM INTERMED SANTE	ENTREPRISE	DAKAR
42.	IPM IPRES	ENTREPRISE	DAKAR
43.	IPM ISTAFFING COMPANY (ISC)	INTERENTREPRISES	DAKAR
44.	IPM JAPOO	ENTREPRISE	DAKAR
45.	IPM KEUR GOU MAGG	INTERENTREPRISES	DAKAR
46.	IPM LA ROCHETTE DAKAR- SODAGEM SA	INTERENTREPRISES	DAKAR
47.	IPM LABOREX	ENTREPRISE	DAKAR
48.	IPM LE SOLEIL	ENTREPRISE	DAKAR

\mathbf{N}°	NOM IPM	NATURE	REGION
49.	IPM MAPATHE NDIOUCK	INTERENTREPRISES	DAKAR
50.	IPM MARITALIA	ENTREPRISE	DAKAR
51.	IPM MBAARUM KOOLUTE	INTERENTREPRISES	DAKAR
52.	IPM MBOLO DIAPO	ENTREPRISE	DAKAR
53.	IPM MUTUELLE HOTELIERE DU CAP VERT	INTERENTREPRISES	DAKAR
54.	IPM NAPI PECHE	INTERENTREPRISES	DAKAR
55.	IPM NDIMBAL	INTERENTREPRISES	DAKAR
56.	IPM NDJINNE COUMBA (LIANT)	ENTREPRISE	DAKAR
57.	IPM NESTLE	ENTREPRISE	DAKAR
58.	IPM ONAS	ENTREPRISE	DAKAR
59.	IPM PECHE THONIERE	INTERENTREPRISES	DAKAR

NOM IPM	NATURE	REGION
IPM PERSONNEL DE TRANSIT	INTERENTREPRISES	DAKAR
IPM PHOENIX	ENTREPRISE	DAKAR
IPM PME (SODIDA)	INTERENTREPRISES	DAKAR
IPM PRIORITE SANTE	INTERENTREPRISES	DAKAR
IPM PROFESSIONS LIBERALES	INTERENTREPRISES	DAKAR
IPM PROFIL	INTERENTREPRISES	DAKAR
IPM RIDWAN	INTERENTREPRISES	DAKAR
IPM RTS	ENTREPRISE	DAKAR
IPM SAGAM	INTERENTREPRISES	DAKAR
IPM SAGFA	ENTREPRISE	DAKAR
	IPM PERSONNEL DE TRANSIT IPM PHOENIX IPM PME (SODIDA) IPM PRIORITE SANTE IPM PROFESSIONS LIBERALES IPM RIDWAN IPM RIDWAN IPM RTS	IPM PERSONNEL DE TRANSIT IPM PHOENIX ENTREPRISE IPM PME (SODIDA) INTERENTREPRISES IPM PRIORITE SANTE INTERENTREPRISES IPM PROFESSIONS LIBERALES INTERENTREPRISES IPM PROFIL INTERENTREPRISES IPM RIDWAN INTERENTREPRISES IPM RIDWAN INTERENTREPRISES IPM RIDWAN INTERENTREPRISES

N °	NOM IPM	NATURE	REGION
70.	IPM SANTE 2000	ENTREPRISE	DAKAR
71.	IPM SANTE PLUS	INTERENTREPRISES	DAKAR
72.	IPM SANTE POUR TOUS	INTERENTREPRISES	DAKAR
73.	IPM SAR	ENTREPRISE	DAKAR
74.	IPM SDE	ENTREPRISE	DAKAR
75.	IPM SEN INTERIM	INTERENTREPRISES	DAKAR
76.	IPM SENELEC	ENTREPRISE	DAKAR
77.	IPM SENICO	ENTREPRISE	DAKAR
78.	IPM SENTENAC	INTERENTREPRISES	DAKAR
79.	IPM SERA	ENTREPRISE	DAKAR
80.	IPM SGBS	ENTREPRISE	DAKAR
81.	IPM SIEGEM	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
82.	IPM SIMES BAOBAB	ENTREPRISE	DAKAR
83.	IPM SNCDS / SCASA	INTERENTREPRISES	DAKAR
84.	IPM SOBOA	ENTREPRISE	DAKAR
85.	IPM SOCETRA	ENTREPRISE	DAKAR
86.	IPM SOCIDA	ENTREPRISE	DAKAR
87.	IPM SOCOCIM	ENTREPRISE	DAKAR
88.	IPM SODEFITEX	ENTREPRISE	DAKAR
89.	IPM SODEVIT / GECAMINES	INTERENTREPRISES	DAKAR
90.	IPM SOGAS EX SERAS	ENTREPRISE	DAKAR
91.	IPM SONATEL	ENTREPRISE	DAKAR
92.	IPM SOSETER	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
93.	IPM SOTRAVA	ENTREPRISE	DAKAR
94.	IPM STRH	INTERENTREPRISES	DAKAR
95.	IPM SUNEOR DAKAR	ENTREPRISE	DAKAR
96.	IPM SYPAOA	INTERENTREPRISES	DAKAR
97.	IPM TERANGA	INTERENTREPRISES	DAKAR
98.	IPM TOP INTER	INTERENTREPRISES	DAKAR
99.	IPM TOP RH	INTERENTREPRISES	DAKAR
100.	IPM TRANSPORTS AERIENS	INTERENTREPRISES	DAKAR
101.	IPM UBIPHARM	ENTREPRISE	DAKAR
102.	IPM VALDAFRIQUE (weur gu yaram)	ENTREPRISE	DAKAR

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
103.	IPM VIGASSISTANCE	ENTREPRISE	DAKAR
104.	IPM VILLAGE D'ENFANTS-SOS SENEGAL	ENTREPRISE	DAKAR
105.	IPM WORLD VISION	ENTREPRISE	DAKAR
106.	IPM TRANSVIE	INTERENTREPRISES	DAKAR
107.	IPM SUNEOR DIOURBEL	ENTREPRISE	Diourbel
108.	IPM BOUBAKH	INTERENTREPRISES	Kaolack
109.	IPM NOVASEN	ENTREPRISE	Kaolack
110.	IPM SALINS	INTERENTREPRISES	Kaolack
111.	IPM SUNEOR LINDIANE	ENTREPRISE	Kaolack
112.	IPM BALAL ENTREAIDE (SUNEOR KOLDA)	INTERENTREPRISES	Kolda

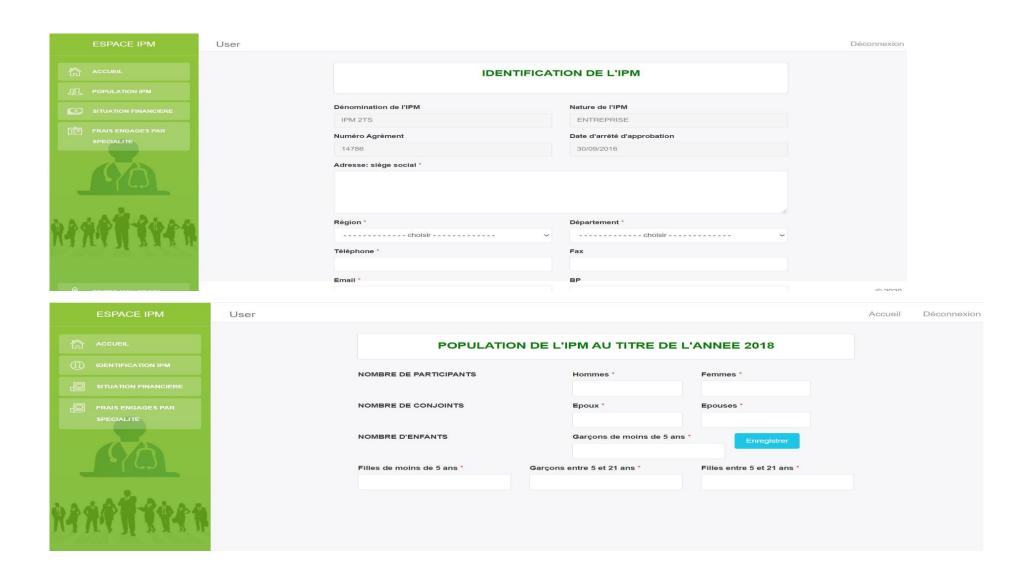
N°	NOM IPM	NATURE	REGION
113.	IPM SOUTOURA SODAGRI (suneor kolda)	ENTREPRISE	Kolda
114.	IPM MAME CHEIKH MBAYE	INTERENTREPRISES	Louga
115.	IPM MATAM	INTERENTREPRISES	Matam
116.	IPM GDS	ENTREPRISE	Saint-Louis
117.	IPM GROUPE MIMRAN	INTERENTREPRISES	Saint-Louis
118.	IPMINTERENTREPRISEHOTELLERIEETBRANCHES CONNEXES NORD	INTERENTREPRISES	Saint-Louis
119.	IPM INTER ENTRPRISES SAINT- LOUISIENNE	INTERENTREPRISES	Saint-Louis

N°	NOM IPM	NATURE	REGION
120.	IPM INTERENTREPRISES DU FLEUVE	INTERENTREPRISES	Saint-Louis
121.	IPM SAED	ENTREPRISE	Saint-Louis
122.	IPM TAWFEEX	INTERENTREPRISES	Tambacounda
123.	IPM PHOSPHATES DE THIES	INTERENTREPRISES	Thies
124.	IPM SENAC	ENTREPRISE	Thies
125.	IPM C2K STAFFING	INTERENTREPRISES	Thies
126.	IPM INTER ENTREPRISES THIES	INTERENTREPRISES	Thies
127.	IPM ODEC THIES	INTERENTREPRISES	Thies
128.	IPM PETITE COTE	INTERENTREPRISES	Thies

N°	NOM IPM	NATURE	REGION	
129.	IPM SALY	INTERENTREPRISES	Thies	
130.	IPM TOSTAN	ENTREPRISE	THIES	
131.	IPM INTER ENTREPRISE DE ZIGUINCHOR	INTERENTREPRISES	Ziguinchor	
132.	IPM SAPCO	ENTREPRISE	DAKAR	
133.	IPM GETRAN	ENTREPRISE	DAKAR	
134.	IPM SABADOLA	ENTREPRISE	KEDOUGOU	

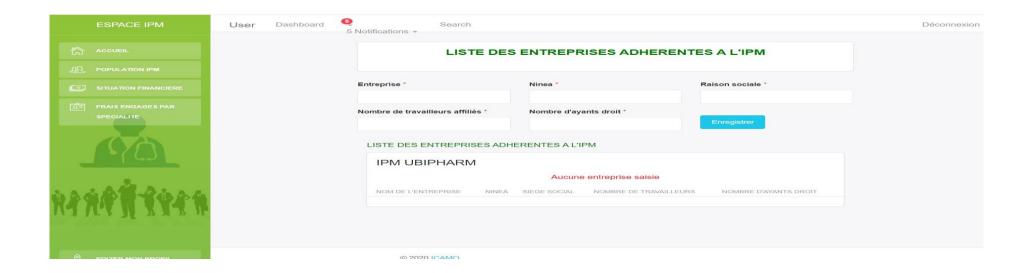
Annexe n°2 : les différents modules de l'application ayant permis la collecte des données (questionnaire informatisé)













Annexe 3 : le tableau de synthèse des données remontées dans l'ARDAMO

Tableau 21: le tableau de synthèse des données remontées dans l'ARDAMO

IPM AYANT REMONTE LEURS DONNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2019: 110 IPM sur 134 recensées								
TAUX DE REMONTE 2019: 82,09 % contre 71,75% en 2018								
		DONNEES 2014	DONNEES 2018	DONNEES 2019	EVOLUTION RELATIVE 2018 – 2019	TAUX D'EVOLUTION 2018-2019		
DOMAINE	INDICATEURS	(source : rapport enquête ENIPM 2015)	(source : rapport remontée ARDAMO décembre 2020)	(source : rapport remontée ARDAMO décembre 2021)				
	nombre total d'IPM recensées	117	131	134	3	2,29%		
IDENTIFICATION	nombre d'IPM par nature régions polarisant le plus grand nombre d'IPM	60 IPM d'entreprise	68	71	3	4,41%		
ET LOCALISATION		57 IPM interentreprises	63	63	0	0,00%		
		Dakar : 92 IPM	106	108	2	1,89%		
		Thiès: 10 IPM	8	8	0	0,00%		
		Saint Louis: 5 IPM	6	6	0	0,00%		
	W 44 174	Kaolack: 4 IPM	4	4	0	0,00%		
ADHESION	nombre d'entreprises et établissements	1 766	2 426	2 583	157	6,47%		

IPM AYANT REMONTE LEURS DONNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2019: 110 IPM sur 134 recensées **TAUX DE REMONTE 2019:** 82,09 % contre 71,75% en 2018 adhérents aux **IPM** nombre de 128 771 4,79% travailleurs 107 568 122 884 5 887 couverts nombre de conjoints pris en 52 283 87 250 92 023 4 773 5,47% charge **COUVERTURE** nombre d'enfants pris en 143 064 213 271 265 495 52 224 24,49% charge total des 486 289 62 884 14,85% bénéficiaires 302 915 423 405 recensés total ressources (cotisations, 8% 16 128 755 877 18 635 353 568 remboursements, 20 109 149 111 1 473 795 543 placements, subventions ...) cotisations et **FINANCES** remboursements 14 667 641 992 17 304 331 423 17 753 193 704 448 862 281 2,6% de frais encaissés total dépenses (charges techniques, 13 244 227 907 4 159 500 570 24,4% 17 062 182 534 21 221 683 104 sociales, fiscales ...)

IPM AYANT REMONTE LEURS DONNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2019: 110 IPM sur 134 recensées									
	TAUX DE REMONTE 2019: 82,09 % contre 71,75% en 2018								
	dépenses de soins ou charges techniques	11 467 336 006	14 598 158 467	14 654 936 759	56 778 292	0,39%			
	services de santé ayant enregistré plus de dépenses		frais pharmaceutiques :	5 785 630 789 F CFA					
			frais d'hospitalisation :	1 227 565 394 F CFA					
PRESTATIONS			Frais d'optique médicale :	771 981 717 F CFA					
			Biologie médicale :	703 569 845 F CFA					
			Frais dentaires :	666 802 516 f CFA					